

LEXIBOOK LINGUISTIC ELECTRONIC SYSTEM

**Siège social : 6 avenue des Andes, ZA de Courtaboeuf à 91940 LES ULIS
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3.412.909,50 Euros
Immatriculée près le R.C.S. d'EVRY sous le n° B.323.036.921**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 13 SEPTEMBRE 2018

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :

**Judi 13 Septembre 2018 à 16H00 au siège de la Société, 6 Avenue des Andes,
Bâtiment 11 - Z.A. de Courtaboeuf – 91940 – LES ULIS**

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour, le projet des résolutions et les modalités de participation à l'assemblée a été publié au BALO du 3 août 2018 sous le numéro 93 et l'avis de convocation sera publié dans le journal d'annonces légales L'Informateur de Seine et Oise du 21 août 2018.

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de la société : www.lexibook.com

Ils seront également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation à l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au sixième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'assemblée.

Il est précisé que le document de référence au 31 mars 2018 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés Financiers le 22 juin 2018. Ce rapport est disponible sur le site internet de la Société (www.lexibook.com) dans la rubrique « rapports financiers ». Il est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.